# INSTRUCTIONS

Pour le vote par correspondance

## Rappel important

Votre vote ne sera pris en compte que si vous êtes **à jour de votre cotisation** (payable depuis le 1er octobre 2023) au moment du dépouillement.

## MODALITES DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

1- METTRE VOTRE BULLETIN DE VOTE dans une enveloppe à l'adresse de :

Madame la Présidente
Club Canin de l'Odet
23 hameau de Lenn Kerbernez

29700 PLOMELIN

Vous indiquez de façon manuscrite dans le coin gauche en haut de votre enveloppe d'envoi, vos noms, prénoms, adresse, mentions que vous signez. Notez aussi **« ELECTIONS 23 MARS 2024 ». Cette enveloppe doit être cachetée.**

2- Postez votre envoi affranchi, afin qu'il parvienne au plus tard le **Mardi 19 Mars 2024** à l'adresse indiquée.

---

NB : Votre enveloppe ne sera ouverte qu'au moment du dépouillement lors de l'Assemblée Générale du 23 mars 2024.

L'enveloppe contenant votre bulletin de vote doit être exempte de tout signe distinctif ou nom quelconque.

Le corps électoral se compose des membres actifs du Club Canin de l'Odet à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours et inscrits depuis six mois au moins avant la date de l'Assemblée Générale.